

**Addendum au rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée Générale mixte du 12 septembre 2024**

Le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024 figure dans le Rapport Annuel (section 4.3).

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 août 2024 a décidé à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024 un projet de résolution supplémentaire (quatrième résolution bis) intitulé « *démission de Monsieur Philippe Boucly de son mandat d'administrateur sous réserve de la désignation, lors de la présente Assemblée Générale, de Kouros France, en qualité d'administrateur de la Société* ». Le Conseil d'administration, qui a été informé de la démission de Monsieur Philippe Boucly à compter de la prochaine Assemblée Générale, propose ainsi son remplacement par la société Kouros France, conformément à la proposition de Kouros SA. Ce remplacement s'inscrit dans le cadre du Pacte d'Actionnaires qui prévoit la représentation de Kouros SA par au moins deux personnes, physiques ou morales, au sein du Conseil d'Administration de la Société. Il n'aura **pas de conséquence sur la représentation des principaux actionnaires de la Société au sein du Conseil d'Administration**. Il sera effectif à compter de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024.

Les autres projets de résolutions mentionnés dans l'avis de réunion valant avis de convocation de la Société paru au Balo le 2 août 2024 (bulletin n°93) n'ont pas été modifiés. Un avis de convocation a été publié le 21 août 2024 au Balo (bulletin n°101).

L'objet de cet addendum est de présenter la résolution ajoutée à l'ordre du jour, dont le Conseil d'Administration recommande l'adoption, ainsi que les informations requises par l'article R. 225-83, 5° du Code de commerce concernant le candidat au poste d'administrateur.

Kouros France est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 41, rue François I^{er} Paris (75008) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 824 581 607. Kouros France est contrôlée par la même personne que Kouros SA. Il est rappelé que la société Kouros SA dispose d'un poste d'administrateur dont le représentant permanent est actuellement Monsieur Francis Bretnacher.

Kouros France ne détient aucune action HAFFNER ENERGY à la date du présent addendum alors que la société de droit luxembourgeois Kouros SA détient 11 826 112 actions HAFFNER ENERGY représentant 21 920 542 droits de vote, soit 26,46% du capital et 27,76% des droits de vote de la Société.

A la date du présent addendum, Kouros France exerce les mandats suivants :

Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour
Aucun	Aucun

Kouros France sera nommée pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2029, devant se tenir en 2030.

Kouros France a déclaré par avance accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la réglementation en vigueur pour l'exercice lesdites fonctions.

Le Conseil d'Administration **vous demande d'adopter** ce projet de résolution.